# Aménagement du territoire: Europe 2000 plus. Rapport

1995/2124(COS) - 29/06/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Fernandez Martin (PPE, E) sur "Europe 2000+", le Parlement européen plaide pour l'incorporation au traité des éléments nécessaires à la mise en place d'une politique européenne de l'aménagement du territoire et notamment: - l'adoption commune d'orientations garantissant la cohérence et la complémentarité des différentes politiques communautaires en vue de parvenir à un développement équilibré et durable du territoire de l'Union tout en renforçant la cohésion économique et sociale; - un renforcement de la politique des réseaux transeuropéens en étendant ces derniers à l'éducation et à la formation professionnelle, à la recherche et à l'environnement; - prévoir un cadre juridique destiné à faciliter la coopération transfrontalière et interrégionale; - contribuer à l'élargissement progressif de l'Union. Le Parlement considère qu'un espace européen viable implique une stratégie à long terme de préservation du patrimoine naturel et culturel, indissociable du concept de développement durable. Il souligne la nécessité d'une programmation interrégionale en matière de protection et de conservation des ressources hydriques limitées. Il invite enfin la Commission à placer, dans ses prochains documents, les régions ultrapériphériques au coeur de ses réflexions sur les espaces spécifiques au même titre que les espaces urbains, les espaces ruraux et les régions frontalières.